

(1) "Époux ou Père"

Prénoms Philippe Henri

Nom De la SAYETTE

Né le 22 juillet 1977

à 80 heures 15

à Aulnay-sous-Bois (Val-de-Marne)

fil⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Xavier Yves Jean-Marie

De la SAYETTE

et de⁽⁵⁾ Danielle Aimée Marie PEREIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 373/344

le 2 mars 2017

Mentions marginales



L'officier de l'état civil

C. B.

Nora FLEUTIAUX

(1) "Épouse ou veuve"

Prénoms Anne-Charlotte Pascale
Marie-Philippe

Nom BATTAGLINI

née le 13 février 1983

à - 18 heures 50

à Dijon (Côte-d'Or)

fille de⁽⁴⁾ Thibault BATTAGLINI

et de⁽⁵⁾ Sophie Anne Marie Andréé
METZ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 4613

le 9 mars 2017

Mentions marginales



Mariage célébré à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

le 11 juillet 2017

Il a été déclaré⁽⁶⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

15 heures 00

le 11 juillet 2017



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie 2^{re} partie ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽¹⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽²⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1)

Premier ENFANT

185

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 19 février 2017

à 15 heures 09

est né(e)⁽²⁾ Louis Thierry XavierDe la SAYETTE suivant
déclaration conjointe du 22
février 2017du sexe masculin à Quincy Bay
seau (ESSONE)reconnu(e)⁽⁴⁾ le 22 février 2017 par
le père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

23 février 2017



Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁶⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pas été renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

2^e ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 125

Le 5 février 2020
à 09 heures 48

est né(e) ⁽²⁾ Camille Sophie Danielle
DE LA SAYETTE

suivant déclaration conjointe du
22 février 2017

du sexe Féminin à Quincy-sous-
Sénart (Essonne)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le 7 février 2020
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué



[Handwritten signature]

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

3^e ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ à _____ heures

est né(e) ⁽²⁾

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».